

AXELLE LEMAIRE

SECRETAIRE D'ETAT AU NUMERIQUE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 23 janvier 2016 N° 1150

148 amendements adoptés en première lecture du projet de loi pour une République numérique à l'Assemblée nationale

La première lecture du projet de loi pour une République numérique à l'Assemblée nationale s'est achevée dans la nuit de jeudi à vendredi.

Au terme de trois jours de débats, 148 amendements ont été adoptés sur les 899 déposés par les parlementaires et le Gouvernement dont :

- 59 amendements ont été adoptés pour le titre I, consacré à la libre circulation des informations et des savoirs
- 50 amendements adoptés pour le titre II, consacré à la protection des droits des citoyens en ligne
- 39 amendements ont été adoptés pour le titre III, consacré à l'accès de tous à Internet

Parmi les nouvelles mesures adoptées à l'occasion de ce débat parlementaire :

- L'encouragement des administrations publiques à l'utilisation des logiciels libres
- La pénalisation des actes de vengeance pornographique sur internet, avec des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans de prison et 60 000€ d'amende
- Le renforcement des pouvoirs de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), qui pourra désormais sanctionner jusqu'à hauteur de 20 millions d'euros et 4% du chiffre d'affaires les entreprises ne respectant pas leurs obligations quant à la protection des données personnelles
- La protection pénale des lanceurs d'alerte qui détectent des failles de sécurité dans les systèmes informatiques
- L'introduction d'un droit de panorama pour les photographies de particuliers à but non lucratif de monuments ou bâtiments publics, respectueux du droit des auteurs
- Le Gouvernement devra publier un rapport sur la nécessité de créer une consultation publique en ligne pour tout projet de loi ou proposition de loi avant son inscription à l'ordre du jour au Parlement



Pour Axelle LEMAIRE : « la qualité des débats, à l'occasion de l'examen du projet de loi pour une République numérique, a montré la prise de conscience aiguë des députés sur les enjeux majeurs de ce texte législatif pour l'avenir de l'économie et de la société numérique. Les travaux de l'Assemblée nationale s'inscrivent en pleine cohérence avec la volonté du Gouvernement de poser les fondements d'une République numérique ouverte, propice au partage des savoirs, à l'innovation et au développement de l'économie numérique, protectrice des droits des citoyens et accessible à tous, dans tous les territoires. »

Mardi prochain à 16h15, les députés procèderont au vote solennel du texte législatif.

Contact presse:

Cabinet d'Axelle LEMAIRE : Aurélien PEROL : Tél. 01 53 18 44 50

sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr